

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2020

PRESENTS :

MM	BRINGARD	Roger	Maire
	VOISIN	Thierry	Adjoint
	REINSTETTEL	Philippe	Adjoint
	COMPERE	Sébastien	conseiller
	COMPERE	Jean-François	conseiller
	BITTNER	Paul-Antoine	conseiller
	HANS	Matthieu	conseiller
	RIETH	Patrick	conseiller
Mme	PEREZ	Carine	conseillère
MM	ERNY	Michel	conseiller
	SIMON	Jean-Paul	conseiller

Absents excusés :

Ordre du jour :

1. Mise en place commissions communales, différents délégués et comités consultatifs
2. Indemnités du Maire et des Adjointes
3. Demande d'achat de terrain
4. Création d'une association de chasse
5. Divers

1. MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES, DIFFERENTS DELEGUES ET COMITES CONSULTATIFS

Commissions communales des impôts directs :

- délégués titulaires (12)

VOISIN Thierry
RIETH Patrick
COMPERE Jean-François
ERNY Michel
PEREZ Carine
REINSTETTEL Philippe
HANS Matthieu
MOUGEL Christian
LERCH Christophe
SCHAUB Patrick
PICARD Cédric
HERRGOTT Pierre

- délégués suppléants (12)

BOURGEOIS Marie-Thérèse
ARNOLD Gilbert
BERNA Sylvain
MERCKY Yves
LUTTRINGER Jean-Luc
HISSETTE Damien
HAGENBACH Emmanuel
SPETZ Alexandre
HALLER Edouard
BRETA Christian
BOUBREK Jean-Claude
CONGIU Joël

Commission scolaire :

Monsieur le Maire, Mme PEREZ Carine, M. COMPERE Jean-François

Commission de la chasse (4C) :

MM Matthieu HANS, Michel ERNY

Commission appel d'offres (seuil 40 000 euros)

- délégués titulaires

RIETH Patrick
REINSTETTEL Philippe
VOISIN Thierry

délégués suppléants

SIMON Jean-Paul
PEREZ Carine
ERNY Michel

Parc des Ballons :

M. COMPERE Sébastien (titulaire)

M. ERNY Michel (suppléant)

Syndicat d'Electricité et de Gaz :
M. VOISIN Thierry

Syndicat mixte Thur amont
M. SIMON Jean-Paul (titulaire)
M. COMPERE Jean-François (suppléant)

Correspondant défense :
Monsieur le Maire

Pays Thur Doller :
Monsieur le Maire

Pour information, monsieur le Maire donne lecture des commissions de la communauté de communes de Saint-Amarin.

Commissions communauté de communes Saint-Amarin :

- **Commission services à la population,**
- **Commission paysages, aménagement du territoire, forêt et rivières,**
- **Commission eau et assainissement,**
- **Commission équipements de sports et loisirs,**
- **Commission économie,**

2. INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Monsieur le Maire expose que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT. Toutefois le Conseil Municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

L'assemblée,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L. 2123-24 et R 2123-23,

- Considérant que l'article L. 2123-23 du Code général des collectivités territoriales fixe des taux maximum de l'enveloppe des indemnités par strate de commune et qu'il y a lieu de ce fait de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées,

- Considérant que la commune compte 398 habitants,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

Art. 1er. - Le montant maximal de l'enveloppe des indemnités de fonction du maire et des adjoints est égal au total de l'indemnité maximale du maire (25.5% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique) et du produit de 9.9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique pour les adjoints.

A compter du 23 mai, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est, dans la limite de l'enveloppe définie ci-dessus, fixé aux taux suivants :

Maire : 22 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (à la place de 25.5 %) ;
Adjoint : 8.5 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (à la place de 9.9 %).

Art. 2 - Les indemnités de fonction sont payées trimestriellement revalorisées en fonction de la valeur du point d'indice des fonctionnaires et pour toute la durée du mandat.

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées aux membres de l'assemblée délibérante au 26 mai 2020

Fonction	Nom et Prénom	Pourcentage indice brut terminal fonction publique
Maire	BRINGARD Roger	22 %
1 ^{er} adjoint	VOISIN Thierry	8.5 %
2eme adjoint	REINTETTEL Philippe	8.5 %

3. DEMANDE D'ACHAT DE TERRAIN

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de M. Knibiely. Ce dernier propose d'acheter le terrain qu'il exploite actuellement (section 10 parcelle 14) pour un montant de 775 €, soit 50 € l'are.

M. Knibiely a déposé un permis qui est valable 3 ans, soit jusqu'au 12 décembre 2020. Par contre, il ne souhaite pas construire sur du terrain communal.

Monsieur le Maire explique aux conseillers qu'en décembre 2017, le conseil municipal lui proposait les conditions suivantes (copie de la délibération du 21 décembre 2017) :

Un permis de construire avec prescriptions a été accordé à Monsieur Knibiely. Ce projet doit respecter les règles d'hygiène liées aux eaux destinées à la consommation humaine (article R1321-1 à R1321-68 du Code de la santé publique) et se déclarer en tant qu'Installation Classées pour la Protection des l'Environnement (ICPE) (à réaliser avant la mise en service du projet.

Après discussion, le conseil municipal propose à M. Knibiely qu'il fasse un projet et un plan de financement pour son permis. Ensuite, la proposition de la convention reste valable.

Le conseil municipal souhaite se rendre sur le site place avec l'exploitant pour faire le point de la situation.

Une décision sera prise dans un prochain conseil avec toutes les pièces demandées.

4. CREATION D'UNE ASSOCIATION DE CHASSE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu quelques chasseurs en mairie. Ces derniers souhaitent créer une association de chasse avant la fin de l'année. Le conseil municipal ne s'y oppose pas, les modalités seront précisées ultérieurement.

A ce jour, M. Schneider Joseph est propriétaire de ce terrain. Par contre, il doit se mettre aux normes en faisant l'assainissement non collectif de son chalet, le nécessaire sera fait.

5. DIVERS

Site internet : Monsieur le Maire informe les conseillers que M. Bittner va créer une page face book et mettre à jour le site internet. Mme Perez, MM Compère Sébastien et Jean-François se portent également volontaires.

Fibre optique : M. Reinstettel donne des informations concernant la fibre optique. Elle sera opérationnelle d'ici la fin d'année. Une réunion d'information aura lieu courant à l'automne.

Travaux : M. le Maire informe les conseillers que la route du Entzenbach va être refaite. Les travaux auront lieu cet automne. C'est l'entreprise Royer qui fera les travaux.

M. le Maire a pris contact avec l'entreprise Schneider pour un devis pour la rue Bielacker et pour la rue Baechel. On attendra les devis et une décision sera prise ultérieurement.

Sécurité : M. Rieth demande s'il est possible de faire un devis pour la mise en place de ralentisseurs à partir de l'église. Des devis vont être demandés.

Panneau affichage : M. Voisin informe les conseillers qu'il est urgent de changer le panneau d'affichage qui n'est plus possible d'utiliser. Un devis a été fait et le panneau va être changé.

Chiens : M. le Maire informe les conseillers qu'il a convoqué Mme Hecht concernant ses chiens.

Après discussion, les chiens de M. Congiu s'échappent aussi régulièrement (il y a des maisons aux alentours !). Plusieurs personnes ont également signalé que les chiens sortaient lorsque les gens passaient sur le sentier. A voir aussi rapidement.

Conseil de fabrique : M. le Maire informe les conseillers qu'il avait une réunion avec le conseil de fabrique. Il existe une pollution visuelle à côté du cimetière, un projet d'accessibilité à l'église est en cours d'instruction.

Cimetière : il faudra créer un ossuaire.

Tondeuse : la tondeuse est à nouveau en panne. Elle restera stockée sous la salle des fêtes pour l'instant.

Séance levée à 22h.

BRINGARD	Roger	Maire	
VOISIN	Thierry	Adjoint au Maire	
REINSTETTEL	Philippe	Adjoint au Maire	
COMPERE	Sébastien	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
BITTNER	Paul-Antoine	Conseiller Municipal	
HANS	Matthieu	Conseiller Municipal	
RIETH	Patrick	Conseiller Municipal	
PEREZ	Carine	Conseillère Municipale	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
SIMON	Jean-Paul	Conseiller Municipal	